



**ARRETE MUNICIPAL N° 2026_64
FERMETURE EXCEPTIONNELLE DES ECOLES
(ELEMENTAIRE ET MATERNELLE)
LE JEUDI 25 JUIN ET LE VENDREDI 26 JUIN 2026**

LE MAIRE DE SAINT-POUANGE

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les conditions météorologiques plaçant le département de l'Aube en vigilance rouge à compter du 21 juin 2026 à 12 heures ;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des élèves et de l'ensemble de la communauté éducative ;

Après avoir accueilli les enfants dans des conditions favorables le plus longtemps possible ;

ARRÊTE

Article 1 :

Les bâtiments scolaires seront fermés exceptionnellement le jeudi 25 juin et le vendredi 26 juin 2026.

Article 2 :

Une permanence sera assurée à la salle polyvalente pour les parents qui n'auront pas de solution de garde.

Article 3 :

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2026-62 du 21 juin 2026.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté est transmise à monsieur le préfet du département de l'Aube, madame l'inspectrice de circonscription, au directeur académique des services de l'éducation nationale de Reims.

Olivier DUQUESNOY
2026.06.23 15:32:12 +0200
Ref:11270571-17005336-1-M
Signature numérique
le Maire

OLIVIER DUQUESNOY